

De : [Rioux, Me Marie-Claude](#)
À : [Plourde-Duchaine, Catherine](#)
Objet : TR: Suivi de la rencontre du 22 octobre 2025 – Insuffisance budgétaire de la CFP pour l'exercice 2025-2026
Date : vendredi 14 novembre 2025 10:08:17
Pièces jointes : [Suivi de rencontre et lettres CFP - SCT .msg](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)

Bonjour Catherine,

Je te confirme que le présent courriel est le seul document relatif au budget que je détiens.

MClaude

Me Marie-Claude Rioux

Présidente

Commission de la fonction publique

800, place D'Youville, 7e étage

Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone : 418-643-1425, poste 331

Sans frais : 1 800 432-0432

www.cfp.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'à la personne destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez nous en aviser et le supprimer. Merci.

De : Soulières-Lemire, Pierre <pierre.soulieres-lemire@cfp.gouv.qc.ca>

Envoyé : 27 octobre 2025 10:10

À : danielle.cantin@sct.gouv.qc.ca

Cc : Rioux, Me Marie-Claude <Marie-claude.rioux@cfp.gouv.qc.ca>; Ricardo Tremblay <ricardo.tremblay@sct.gouv.qc.ca>

Objet : Suivi de la rencontre du 22 octobre 2025 – Insuffisance budgétaire de la CFP pour l'exercice 2025-2026



Madame la Secrétaire,

En suivi de la rencontre du 22 octobre 2025 entre la CFP et le SCT, vous trouverez ci-joint les informations demandées concernant l'insuffisance budgétaire de la CFP pour l'exercice 2025-2026 :

Insuffisance de 750 k\$ au budget de dépenses

Explication :

Malgré les économies générées au niveau des dépenses de fonctionnement, une insuffisance de **750 k\$** subsiste. L'ensemble des dépenses de la CFP a été limité à ce qui est essentiel en lien avec la mission.

Le manque à gagner important en rémunération s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Une coupure budgétaire de 770 k\$ a été appliquée pour l'exercice 2025-2026, en référence au budget 2024-2025, qui était déjà insuffisant pour combler les ETC autorisés.
- L'effectif de la CFP comprend des postes réguliers bénéficiant de la sécurité d'emploi. La cible d'ETC a été réduite de 43 à 35 sans préavis le 28 mai 2025, rendant impossible une réduction rapide de l'effectif.
- Les augmentations salariales ont été supérieures au montant de 201,8 k\$, octroyé pour l'indexation (indexation + équité salariale + nouvelle classe d'emploi des juges).

Comme convenu lors de la dernière rencontre, vous trouverez ci-joint le courriel de M. Maxime Perreault, confirmant la nécessité de revoir la méthodologie et le montant budgétaire à octroyer à la CFP.

Réduction de 4 ETC (39 ETC)

La CFP a débuté l'exercice financier avec un effectif autorisé de 43 ETC. Le 28 mai 2025, la cible a été révisée à 35 ETC, soit une diminution de 8 ETC ou 19% de son effectif.

- La CFP prévoit être en mesure de réduire son effectif de 4 ETC d'ici le 31 mars 2026 pour atteindre une consommation de 39 ETC.
- Compte tenu de la réduction importante imposée, la CFP demande que cette décision soit reconsidérée et de fixer la cible à **39 ETC**, ce qui apparaît plus réaliste et essentiel au maintien de sa mission pour l'année en cours et les suivantes.

Je reste disponible pour toute question ou précision supplémentaire.

Je vous prie de recevoir, Madame la Secrétaire, mes salutations distinguées.

Pierre Soulières-Lemire

Secrétaire général et directeur des services administratifs

Commission de la fonction publique

800, place D'Youville, 7e étage

Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone : 418-643-1425, poste 325

Sans frais : 1 800 432-0432

www.cfp.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'à la personne destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez nous en aviser et le supprimer. Merci.